Dans les cours qui suivent, nous aborderont un ensemble de pratiques sociales qui sont, les pratiques langagières, les pratiques festives, les pratiques médicinales traditionnelles et les pratiques artistiques populaires. C’est pourquoi il sera indispensable de comprendre d’abord ce que sont les pratiques sociales.

**1. La pratique :**

La pratique est une mise en action, un passage à l’acte, par lequel s’accomplit pur un groupe ou/et individu ce qu’il avait « préparé », prévu, projeté. La multiplicité des pratiques sociales ne doit pas faire illusion. Chaque acte suppose, pour le groupe comme pour l’individu, un processus de mise en acte qui passe par le libre arbitraire, par le choix. Si un groupe veut partir en voyage, chaque individu veut en principe veut faire le voyage, mais il y faut un choix, une volonté collective d’y aller ensemble.[[1]](#footnote-2)

Le courant de la sociologie des pratiques s’appuie sur des développements philosophiques qui fournissent l’essentiel des éléments définitionnels des pratiques sociales. Il s’agit des travaux du théoricien social américain Theodore Schatzki (1996) et de ceux du sociologue culturaliste allemand Andreas Reckwitz (2002), tous deux inspirés à la fois par les écrits de Ludwig Wittgenstein et par ceux de Martin Heidegger.

Les pratiques peuvent être envisagées comme l’espace de réalisation du social et concentrer l’attention du chercheur en sciences sociales comme une manifestation organisée des actions humaines. Les exemples donnés par Shatzki sont assez divers puisque la vie sociale « consiste en une grande variété de pratiques, comme la négociation, la cuisine, la banque, les loisirs ou les pratiques politiques, religieuses et éducatives » (Schatzki, 2002, p. 70). Les dimensions sociales de ces pratiques sont liées à trois de leurs propriétés : elles sont dotées d’un sens ; elles font l’objet de prescriptions, d’instructions ou d’exigences sur les façons de faire ; enfin elles sont associées à des structures teleoaffectives qui recouvrent les objectifs, les projets, les visées ainsi que les émotions qui sont jugées acceptables par les acteurs. Par exemple, les pratiques éducatives sont organisées à la fois par une compréhension de la manière dont on enseigne, note ou encadre ; des règles sur la manière de construire ou conduire un cours ; enfin par une structure teleoaffective qui engage à recevoir de bonnes notes pour les étudiants et de bonnes évaluations pour les enseignants.[[2]](#footnote-3)

**Les pratiques langagières en Algérie**

**I. Le champ de la sociolinguistique :**

Au-delà de la grande diversité des travaux actuels, la sociolinguistique est une discipline qui se caractérise par des propositions fortes : penser le plurilinguisme comme une réalité sociale mondiale ; considérer le langage comme un fait social total (au sens de Marcel Mauss), et ainsi rendre compte des faits sociaux par l’entrée spécifique des langues et du langage ; revendiquer l’empiricité de la démarche.

1. La sociolinguistique développe une conception théorique du langage attachée à la variabilité fondamentale des langues et de leurs pratiques dans les sociétés humaines, à la diversité et à la complexité des situations linguistiques qui, comme le disait Marcel Cohen dans son ouvrage de 1956, *Pour une sociologie du langage*, sont toujours multilingues, que ce soit en termes de langues, dialectes, niveaux de langues, usages distincts entre les groupes sociaux.

2. La sociolinguistique constitue une approche des faits de langues et de langage en tant qu’ils sont contextualisés, ancrés dans des situations sociales dont la pertinence, la prise en compte et l’analyse font partie intégrante du projet. La spécificité de la sociolinguistique consiste à ne jamais séparer l’étude du matériau linguistique, le plus souvent oral, de celle des situations sociales de production, tout en sachant que la question théorique qui s’est posée des les origines de la discipline est celle de la relation entre le langage et la société. C’est là un trait définitoire qui l’oppose de façon radicale aux linguistiques fonctionnalistes ou formelles étudiant les langues hors de leurs contextes sociaux d’emploi.

3. La sociolinguistique est une discipline empirique relevant de méthodes d’enquête et de recueil héritées pour la plus grande part soit de la sociologie (questionnaires, différents types d’entretiens, enregistrements audio ou vidéo), soit de l’anthropologie (différentes méthodes d’observations dont l’observation participante).[[3]](#footnote-4)

**II. La pratique langagière :**

Le néologisme « pratique langagière » a été créé en 1976 (dans Boutet *et al*., 1976). Il est formé de l’adjectif « langagière » (emprunté à Antoine Culioli qui créa « activité langagière » pour désigner l’activité des locuteurs et la distinguer de l’activité « linguistique » des linguistes) et du substantif « pratique » issu de la théorie matérialiste des pratiques sociales. Dans le contexte scientifique des années 1970, dominé par les linguistiques fonctionnalistes et génératives pour qui l’objet de la linguistique est l’étude des systèmes des langues hors de toute situation sociale, il s’agit de proposer un autre objet, les pratiques matérielles des locuteurs, insérées dans des contextes sociaux de production et de réception (on dirait aujourd’hui contextualisées). Ainsi la notion de pratique langagière permet de faire une nette distinction entre le concept de langue, un artéfact construit historiquement et institutionnellement nécessaire à la construction politique des États-nations, et la réalité empirique de ce que font les locuteurs dans la matérialité des situations et des interactions sociales.

Selon ses concepteurs, deux propriétés principales caractérisent les pratiques langagières : rapports de force et praxis. D’une part, elles sont organisées au sein d’une société ou d’une situation données selon des *rapports de force*, certaines étant dominantes et d’autres dominées. Ainsi dans les usines taylorisées, il existait un régime de domination (allant jusqu’à l’interdiction de parler au XIXe siècle) sur les pratiques langagières des opérateurs qui sont contraints à une expression verbale restreinte.

Les sociétés, les institutions organisent et règlent les pratiques langagières, en imposant ou l’on parle et ou l’on ne parle pas, qui parle et ne parle pas, comment on parle, selon quels formats ou quelles langues. Ces structurations sociales des pratiques langagières sont historiques et sujettes à transformations.

D’autre part, les pratiques langagières sont des pratiques sociales et, comme telles, elles sont à la fois *déterminées par* les situations sociales et *agissantes* sur elles, elles ont un pouvoir de transformation du monde, ce sont des praxis.

La conception de la pratique dans « pratique langagière » relève de la tradition philosophique matérialiste, celle du premier Karl Marx des *Thèses sur Feuerbach* de 1845, en particulier la *Thèse VIII* : « Toute vie sociale est essentiellement pratique. Tous les mystères qui détournent la théorie vers le mysticisme trouvent leur solution rationnelle dans la pratique humaine et dans la compréhension de cette pratique. » Marx y conçoit la vie en société et les hommes comme fondés sur des activités pratiques, matérielles et non sur des idées, ce qu’il reprendra plus tard avec Friedrich Engels dans *L’Idéologie allemande* : *«* La production des idées, des représentations et de la conscience est d’abord directement et intimement mêlée à l’activité matérielle et au commerce matériel des hommes, elle est le langage de la vie réelle. »

Aujourd’hui, ce qui demeure heuristique dans la notion de pratique langagière, c’est qu’elle permet de dépasser le dilemme de la langue en sociolinguistique. D’une part, la langue n’existe pas comme réalité empirique, c’est une construction institutionnelle, et ce que le sociolinguiste rencontre, observe, recueille sur ses terrains ce sont des dialogues, des interactions, monolingues ou plurilingues. D’autre part, dans une partie de la sociolinguistique, on continue de parler de codes, de langues, de contact de langues, de *code mixing* ou de *code switching*.[[4]](#footnote-5)

**III. Les approches sociolinguistiques des pratiques langagières :**

Les pratiques langagières, pour leur part, sont davantage décrites. On peut rappeler la définition qu’en donne J. Boutet (2002 : 459) :

D’un point de vue empirique, "pratique langagière" renvoie aux notions de "production verbale", d’"énonciation", de "parole", voire de "performance", mais il s’en distingue d’un point de vue théorique par l’accent mis sur la notion de "pratique" : le langage fait partie de l’ensemble des pratiques sociales, que ce soit des pratiques de production, de transformation ou de reproduction. Parler de "pratique", c’est donc insister sur la dimension praxéologique de cette activité.

Comme toute pratique sociale, les pratiques langagières sont déterminées et contraintes par le social, et en même temps, elles y produisent des effets, elles contribuent à le transformer. Dans cette perspective, le langage n’est pas seulement un reflet des structures sociales mais il en est un composant à part entière. […] Parler n’est pas seulement une activité représentationnelle, c’est aussi un acte par lequel on modifie l’ordre des choses, on fait bouger les relations sociales.

Outre le postulat de départ (la dimension d’acte du langage), on trouve ici une indication sur ce qu’est empiriquement une pratique langagière : une donnée langagière observable en tant qu’elle a des effets sociaux. M. Ebel et P. Fiala (1983) travaillent la notion et la relient à la constitution d’une sociologie du langage. La dimension d’« acte social » ne semble cependant pas l’objet premier que permet de *décrire* la notion de pratique langagière dans son caractère opératoire ; pour les deux auteurs, elle permet den… décrire les *processus de production du sens comme phénomènes discursifs* produits à la fois par des rapports de forces sociaux dans des situationsdéterminées et par des facteurs (grammaticaux, rhétoriques) relevant de lamise en discours mais aussi des conditions de mise en circulation de cesdiscours. (Ebel et Fiala 1983 : 156, nous soulignons)M. Ebel et P. Fiala insistent sur le fait que « la réalité du signe est foncièrementconflictuelle » et que le signe est « un objet idéologique, socialementpluri-accentué, historique, et comme tel, lieu de la lutte des classes » etenjeu de cette dernière. Ils cherchent à montrer que « la classe dominante,à travers l’ensemble des manifestations de langage, tend à effacer la pluralitéd’accents du signe et à le rendre mono-accentuel, étouffant ainsi « "la luttedes indices de valeur" dont le signe est l’objet » (*ibid.* 150).

Décrire les pratiques langagières en tant qu’elles *produisent des significations et les transforment*, décrire ces processus en tant qu’ils sont marqués par des rapports de domination, d’exclusion, de renforcement, les analyser comme *pratiques sociales signifiantes*, nous semble être un *objectif important d’une sociologie du langage*. (*ibid*. : 156).[[5]](#footnote-6)

**IV. Les facteurs affectant la pratique langagière :**

Les pratiques langagières sont affectées par des facteurs internes et externes :

**IV. 1. Les facteurs internes :**

- La base de connaissances des intervenants.

- La culture de la société.

- Mobilité culturelle, idéologique et économique.

- Langues scolaires.

- Politique linguistique de l’État.

- Médias.

**IV. 2. Les facteurs externes :**

- L'influence des langues étrangères.

- L'effet de la mondialisation.

 - L'influence de la langue du colonisateur.

- Influence des médias.

- Les inventions.[[6]](#footnote-7)

**V. L’accent :**

On peut définir l’accent en sociolinguistique comme un ensemble de traits de prononciation qui affectent les voyelles, les consonnes ou la prosodie, et qui permettent d’identifier le profil de la personne qui les emploie. Il peut s’agir d’identifier ainsi, sur la base de leur prononciation, des personnes ayant acquis une langue dans une région par rapport à une autre région ; ou bien des personnes ayant appris tardivement une langue par rapport à des personnes socialisées dans cette langue dès leur enfance ; ou encore des personnes affiliées à un groupe social par rapport à un autre groupe social. Selon le cas, l’ensemble de traits de prononciation qui suffisent pour permettre ce repérage sera désigné comme constituant un accent régional, un accent étranger ou un accent social, et les personnes concernées s’entendront dire qu’elles « ont un accent ».

La définition pose d’emblée plusieurs types de problèmes du fait notamment qu’elle repose essentiellement sur la perception par autrui de certains traits de prononciation. Par définition, un accent n’existe pas en soi et n’a donc pas d’autonomie ontologique : il est toujours relatif à une prononciation qui sert de repère, de comparaison ou de référence, et cette référence peut être plus ou moins partagée.

Dans la tradition anglophone, toute prononciation correspond à un accent. Celui-ci représente, selon le *Cambridge Dictionary* la façon dont les gens d’une région, pays ou groupe social particulier prononcent les mots. La définition anglaise ne postule pas une hiérarchie des accents, mais ne l’interdit pas non plus : parmi la variété disponible, un accent peut être considéré comme préférable, comme « bon », mais le choix se négociera selon les contextes.

Dans la tradition francophone, en revanche, il existerait une prononciation considérée comme sans accent censée servir de référence unique, tous contextes confondus. Selon le *Trésor de la langue française*, l’accent correspond à l’« ensemble des traits de prononciation qui s’écartent de la prononciation considérée comme normale et révèlent l’appartenance d’une personne à un pays, une province, un milieu déterminés ». Ainsi, la définition française postule la hiérarchie des accents et associe tout accent à un pôle axiologiquement négatif ; l’accent est un qualificatif déclassant, qu’il convient d’éviter pour avoir accès aux lieux d’exercice du pouvoir symbolique. Le parler réputé *sans accent* indique l’appartenance sociale au groupe dominant ; la variabilité des prononciations de ce groupe dominant échappe par postulat à la catégorie *accent* et, partant de la, tout écart par rapport à la norme au sein de ce groupe sera catégorisé comme relevant non d’un accent mais d’un style (pôle axiologiquement positif).[[7]](#footnote-8)

**VI. Le plurilinguisme :**

D’après le dictionnaire de didactique : *«* C’est la capacité d’un individu d’employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques, ce qui nécessite une forme spécifique de la compétence de communication ». Le concept de plurilinguisme fait partie du vocabulaire courant. En sociolinguistique, celui-ci se veut, à l’échelle collective, l’équivalent du concept de bilinguisme qui s’applique à l’échelle, individuelle. (Moreau, 1998). Plus précisément, il serait réservé pour décrire des situations de coexistence de langues, de pluralité de communautés linguistiques, dans un espace donné et de nécessaire inter culturalité.

C’est en politique linguistique que ce concept trouve son champ d’intervention privilégié. Il sert plutôt de vision à portée idéologique et politique et aussi à légitimer des actions en faveur des langues qui, régionales, (cas du Tamazight) ou moins répandues, ont au cours des siècles subi des langues plus puissantes.

L’appel au plurilinguisme devient alors un appel à la complémentarité et à la justice. En Algérie comme ailleurs, le plurilinguisme sert au développement de politiques linguistiques en faveur de l’apprentissage des langues. Il vise alors un partage interculturel de patrimoines linguistiques avec des objectifs variés : échange communautaire, commerce et affaires, besoin de communication etc…[[8]](#footnote-9)

**VII. Le bilinguisme :**

Pour mieux comprendre cette notion commençons par le terme bilingue. Selon le petit robert : « qui est en deux langues ou qui parle deux langues ». Le bilinguisme est définit comme : « qualité d’une personne bilingue ».

Dans l’esprit du grand public, le bilinguisme a toujours été en quelque sorte un phénomène exceptionnel, sinon anormal affectant seulement quelques pays bilingues dans le monde ou quelques individus dans une communauté.

D’aprèsW.F.Mackey (1976 :13) : *« Le bilinguisme loin d’être un phénomène exceptionnel réservé aux pays bilingues touche en fait la majorité de la population du globe terrestre ».*

Quant au dictionnaire de linguistique et des sciences du langage (Larousse) : D’une manière générale : *« Le bilinguisme est la situation dans laquelle, les sujets parlants sont conduits à utiliser alternativement, selon les milieux ou les situations, deux langues différentes ».*

Selon le dictionnaire de linguistique (George Mounin) C’est : «*le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues »,* également : « *coexistence de deux langues dans la même communauté ».*

Le bilinguisme est un mouvement par lequel on essaie de généraliser, par des mesures officielles et par l’enseignement (cas de l’Algérie) l’usage courant d’une langue étrangère, en plus de la langue maternelle. Le bilinguisme est dans ce cas un mouvement politique fondé sur une idéologie selon laquelle l’apprentissage d’une langue étrangère dans des conditions de forces doit permettre de donner aux individus des comportements et des manières de penser nouveaux, et faire ainsi disparaître les oppositions nationales et les guerres.

Sur le plan individuel, le bilinguisme est l’aptitude à s’exprimer facilement et correctement dans une langue étrangère apprise spécialement. Donc le bilinguisme est un phénomène linguistique, culturel et social et en tant que tel, il a été d’emblée l’objet de travaux appartenant à différents domaines de recherches, en particulier la sociolinguistique, la psycholinguistique ainsi que l’enseignement/apprentissage des langues.

Face à cette mosaïque linguistique, de nombreux phénomènes dus aux contacts des langues apparaissent tel que l’emprunt, le calque, l’interférence, la diglossie, le code switching ou l’alternance codique.[[9]](#footnote-10)

Selon Mackey (1976 : 414),

**VIII. L’interférence :**

L’interférence est l’utilisation d’éléments d’une langue quand on parle ou écrit une autre langue. C’est une caractéristique du discours et non du code. Elle varie qualitativement et quantitativement de bilingue à bilingue et de temps en temps, elle varie aussi chez un même individu. Cela peut aller de la variation stylistique presque imperceptible au mélange des langues absolument évident.

La définition fournie par le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage (1994) montre que l’interférence se manifeste à des niveaux d’ordre phonologique, morphologique et syntaxique. On dit qu’il y a interférence « quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible L2, un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue L1. » (Kannas, 1994: 252).[[10]](#footnote-11)

**IX. L’alternance codique (le code switching):**

Selon le dictionnaire de didactique du français : *« L’alternance codique est le changement, par un locuteur bilingue, de langue ou de variété linguistique à l’intérieur d’un énoncé- phrase ou d’un échange, ou entre deux situations de communications ».*

P .Gardner .Chloros définit le code switching comme : *« changement /alternance de langues ou de variété linguistique dans un discours ou une conversation* ».

Cette définition insiste sur deux points essentiels :

- L’usage alternatif de plusieurs codes, soit deux systèmes linguistiques indépendants l’un de l’autre, soit deux variétés d’une même langue.

- L’alternance de langues se produit dans un discours et plus particulièrement en situation de dialogue donc d’interaction.[[11]](#footnote-12)

**X. Le parler bilingue :**

Le parler bilingue se caractérise par l’apparition de marques transcodiques qui témoignent de l’exploitation simultanée des deux systèmes linguistiques à des fins communicatives. Ces marques comprennent trois phénomènes distincts : l’alternance codique, l’emprunt et l’interférence qui consiste à mélanger les éléments et les règles des deux langues en brisant les règles de la langue utilisée.

Nous utilisons le terme alternance codique quand le passage d’une langue à une autre sont dynamiques et que rappelons-le « *les deux systèmes ne se fondent pas l’un dans l’autre »* G.LÜDI et B.Py (1986 : 155) ; le terme emprunt pour désigner l’intégration morphologique ou phonétique d’un élément de LI dans la L2; enfin le terme interférence lorsque des éléments de la L1 sont transférés dans la L2 de manière volontaire ou involontaire.[[12]](#footnote-13)

**XI. Diglossie et bilinguisme :**

Le terme diglossie a été introduit par C.Ferguson en 1959 pour établir une distinction avec le terme bilinguisme. Comme le précise A. Martinet, chez C .Ferguson ce terme sert à distinguer « *l’emploi concurrent de deux formes* *différentes de ce que l’on considère comme une seule et même langue ».* (1982 : 7) La diglossie est alors l’utilisation de deux variétés d’une même langue employées dans des activités sociales différentes, les deux variétés coexistent en conséquence dans un rapport de complémentarité, voire de concurrence. La première variété est considérée comme dominante, la deuxième comme dominée.

Quelques années plus tard, J.A Fishman (1971) élargie et précise la définition de ces deux termes en prenant en compte non seulement les communautés où sont présentes deux variétés de la même langue, mais également les communautés dans lesquelles sont utilisées deux ou plusieurs codes différents. Ainsi il définit la diglossie comme « *l’attribution sociale de certaines fonctions à diverses langues* *ou variétés »,* (p : 97) tandis que le bilinguisme devient « *une caractéristique de l’habileté linguistique individuelle ».*

Pour Martinet le bilinguisme est un fait individuel alors que la diglossie concerne les communautés toutes entières.[[13]](#footnote-14)

**XII. Pratique langagière en Algérie :**

Dans le présent cours, les pratiques langagières en Algérie seront appréhendées à travers la contribution de quelques chercheurs en sociolinguistique algériens.

**XII. 1. La contribution Butefika Yamina à l’étude des pratiques langagières en Algérie : Stratégie de communication en milieu bilingue et/ ou diglossique.**

La diversité linguistique à laquelle est confronté le locuteur algérien lui permet une liberté de choix du code qu’il juge approprié pour s’exprimer. A cet égard, Boutefika Yamina a tenté de décrire cette situation comme un *« plurilinguisme à langues* *dominantes minoritaires».* (Calvet : 54). Ainsi il mettra en œuvre un certain nombre de stratégies de communication car toute interaction interpersonnelle engage le locuteur à choisir un code initial. De quoi dépend ce code ? Tout d’abord et indépendamment des règle grammaticales qui régissent l’emploi correct d’une langue, le locuteur doit posséder ce que Hymes appelle une compétence sociolinguistique ou compétence de communication, c’est-à dire sa connaissance des normes sociales du contact des langues autrement dit : savoir adapter les formes langagières à l’interlocuteur, à la situation et à l’objet de discours cela revient à savoir quelle langue employer, quel dialecte, ou quelle variété de langue employer en fonction de l’interlocuteur, de la situation sociale où au lieu l’échange, du thème de l’échange.

Maîtriser l’emploi de toutes ces formes relève d’un apprentissage à la fois social et linguistique. La pratique dictée par les besoins immédiats de communication produit une situation de convivialité et de tolérance entre les langues en présence : arabe algérien, français et berbère. Le locuteur utilise tantôt l’une tantôt l’autre, tantôt un mélange des deux ou trois idiomes. Le français ne fait que renforcer dans son caractère algérien. Des mots et expressions nouvelles voient alors le jour. Ainsi, Le locuteur met en œuvre un certain nombre de stratégies de communication. Parmi les plus courantes, il aura recours au code switching ou alternance des codes : mode de communication très fréquent chez les sujets bilingues qui consiste à faire alterner dans le discours deux ou plusieurs codes : ainsi, les segments de discours d’une langue donnée A alternerons avec des segments de discours dans l’autre langue B (ou les autres langues), le segment pouvant aller alors se limite à un mot, une expression, un syntagme, une phrase.

L’alternance peut aussi se focaliser autour de phrase entière. Ce mode de communication consiste à changer de langue en fonction de l’interlocuteur.

Un autre type de stratégie de communication qui peut se réaliser, et à ne pas

confondre avec le précédent, est le « code mixing » (Harmers, J.F., Blanc., M., 1983 P : 203-204) ou mélange des codes. La particularité qui découle de ce parler relève par exemple de l’utilisation de certains suffixes du français mis en juxtaposition avec des mots de l’arabe dialectal ou l’emprunt de l’arabe au français pour créer des mots nouveaux avec une signification souvent bien éloignée du sens d’origine, exemple : « taxieur » les mots en « age » comme «dégoûtage » pour désigner l’état de quelqu’un qui est dégoûté.

Etant donné cet état de fait, ceci peut se traduire soit de compétence du bilinguisme ou du manque de compétence dans la langue seconde pour combler les insuffisances, ceci dépend des interlocuteurs. Il ressort de ce système de communication que le locuteur algérien a crée, de montrer dans un premier temps à travers ses actes de paroles, une nouvelle vision du monde en associant la culture maternelle et étrangère. Dans un deuxième temps de s’approprier son identité et imposer sa différence. Cette valorisation de la dimension culturelle est une ouverture vers la tolérance, la découverte de l’autre et le non extrémisme.[[14]](#footnote-15)

**XII. 2. La contribution Attika-Yasmine ABBES-KARA à l’étude des pratiques langagières en Algérie : situation sociolangagière des locuteurs algériens.**

Traversée par plusieurs peuples (Phéniciens, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, Portugais, Espagnols, Turcs et enfin Français) qui se sont succédés pour occuper un espace géographique déjà habité par des populations berbères, l’Algérie a été un carrefour de civilisations et un lieu de brassages sociolinguistiques que l’on peut percevoir dans la réalité des pratiques langagières actuelles (Taleb-Ibrahimi, 1995 ; Morsly, 1988).

Après l’indépendance de l’Algérie en 1962, la réalité langagière des locuteurs va complètement changer non seulement par la généralisation, à l’école, de l’arabe classique comme langue nationale mais aussi du français, au statut de première langue étrangère. L’arabisation a été instaurée par le biais d’une politique linguistique imposée et puissamment contrôlée avec pour objectif la généralisation de son utilisation dans tous les organismes et institutions étatiques.

Cette situation assez complexe et paradoxale, où les minorités linguistiques (kabyle et autres ethnies arabophones) étaient ignorées, mises à l’écart, a provoqué *« de la part des Kabyles principalement, une opposition déterminée à* *cette politique »* (Grandguillaume, 2004 : 76).

Par ailleurs, comme l’enseignement du français va toucher une population plus large qu’au temps de la colonisation et va donc être largement diffusé, la volonté d’arabisation – sans planification effective qui tienne compte des moyens humains et matériels à mettre en œuvre – va produire l’effet escompté inverse, elle consolidera le français.

Ainsi, le paysage sociolinguistique qui se donne à voir en Algérie aujourd’hui, est plurilingue, situation complexe et multiforme où les langues/variétés de langues en contact semblent créer une configuration sociolangagière kaléidoscopique et singulière (français, arabe classique, arabe dialectal et variantes, berbère et variantes) à tel point que la dénomination de ces « langues » procèderait plus d’une *« illusion positiviste »* (Auroux, 2004 : 128) cherchant à englober le réel complexe, donc, à le réifier en le réduisant à des entités saillantes, que d’une volonté de compréhension de la réalité dans ses ramifications les plus profondes.[[15]](#footnote-16)

La volonté de substituer la langue arabe à la langue française s’est traduite, depuis les premières années de l’indépendance, par la promulgation de textes législatifs et réglementaires ; la question linguistique devient, de ce fait, une composante clé de la conception de la nation mais aussi un lieu de réalisation du société. Cette composante est liée à une dimension théologique qui projette de (ré) islamiser l’école, et par là même la société en y inscrivant un enseignement basé sur l’apprentissage d’une langue arabe à haut potentiel référentiel coranique. Dans ce cadre, la politique d’arabisation va être menée selon deux tendances : la première, dite *« arabisation-traduction »* (Grandguillaume, 1983 : 31) va consister à se parer de l’illusion d’une certaine pseudo-modernité acquise au contact du français et donnant l’impression d’ouverture au monde extérieur et de réconciliation avec la langue de « l’ennemi » ; la seconde qualifiée

d’*« arabisation-conversion »* (Grandguillaume, 1990 : 156) répondra à un désir de rupture avec toute velléité francisante tout en ancrant une idéologie qui érige l’Islam et l’arabe classique en unique norme identitaire.

Un tel aménagement linguistique ne pouvait qu’échouer car il occultait l’impact de tout un passé historique dans lequel le français et toutes les autres langues locales sur la réalité actuelle où il continue d’exercer ses forces symboliques dans l’imaginaire mais aussi dans les pratiques quotidiennes des locuteurs algériens.

Toute l’armada des textes officiels sur l’arabisation, véhicule une vision monolinguisante, et va à l’encontre des répertoires verbaux pluricodiques/ plurilingues des locuteurs algériens, réalité que ne cessent de confirmer les travaux récents en sociolinguistique s’intéressant à l’Algérie.

Ces paradoxes apparaissent dans des polémiques qui secouent régulièrement l’opinion publique et divisent les chercheurs autour du statut des langues en présence, des enjeux des protocoles pédagogiques à mettre en œuvre pour l’enseignement/apprentissage des langues. Autant de controverses qui n’en finissent pas de reposer la question de la prise en compte ou non des réalités sociolangagières dans l’aménagement linguistique aussi bien dans la version politique que pédagogique.[[16]](#footnote-17)

**XII. 3. La contribution de Saleh Belaid à l’étude des pratiques langagières en Algérie.**

**XII. 3. A. Pratique communautaire de la langue en Algérie:**

Elle se présente sous plusieurs formes, notamment :

- Pratiquer l'arabe standard : on le retrouve dans le discours officiel, l'éducation, les médias et la justice.

- Pratiquer la langue amazighe : C'est une pratique étroite comme la précédente et se situe dans ses zones géographiques. Elle est utilisée dans le discours quotidien de ses locuteurs.

- Pratiquer les dialectes arabes: C'est une pratique répandue dans la plupart des régions du pays en raison de sa facilité.

- Pratiquer la langue française : C'est une pratique limitée qui existe dans le discours scolaire et universitaire, l'administration, les services financiers et techniques, et les domaines scientifiques, et chez certaines familles, notamment dans le nord.

- Pratique hybride et mixte : ce sont des pratiques instantanées qui surviennent pour des raisons accidentelles sans fondement, comme dans les événements sportifs et dans le langage de la publicité (عيش la vie) ou One, two, three, viva l'Algérie)

- La pratique du multilinguisme : elle se pratique dans certaines conditions et domaines particuliers au sein des universités par les élites qui maitrisent deux ou plusieurs langues.

- Pratiques de friction linguistique : une pratique qui se produit entre l'arabe dialectale et le français, l'arabe et le tamazight, l'arabe classique et le français, et les dialectes arabes et le tamazight, et c'est une friction qui a lieu à différents niveaux de la phonétique et de la sémantique, du discours grammatical et des comportements linguistiques .

**XII. 3. B. Les pratiques géographiques en Algérie:**

Les pratiques linguistiques peuvent être réparties selon les régions géographiques en Algérie, à commencer par :

Nord : berbère + arabe dialectal + français.

- L'Est : une plus grande pratique de l'arabe dialectal et un peu de tamazight et d'italien.

- Sud : arabe dialectal et un peu d’arabe classique et de tamazight.

Ouest : arabe, français et un peu d'espagnol.

**XII. 3. C. Les pratiques langagières selon l'influence des langues étrangères en Algérie :**

- Nord algérien : la langue française est dominante en plus de l'anglais.

- Est algérien : le français et un peu l'italien.

- Ouest algérien : le français et un peu l'espagnol.

- Sud algérien : Très faible pratique des langues étrangères.

**XII. 3. D. Les pratiques langagières selon la prévalence et l'étroitesse en Algérie:**

- Langue répandue : les dialectes arabes.

- Langues vernaculaires: dialectes berbères.

- Langues classiques : arabe et français (diffusion étroite et limitée).

**XII. 3. E. Les Pratiques langagières catégorielles en Algérie :**

Elles désignent les pratiques langagières relatives aux différentes catégories sociales de l’Algérie.

- Les dialectes arabes : ils sont pratiqués quotidiennement par de larges catégories de la société, qui est la langue des populaces, la langue de la classe populaires (la langue de la première catégorie).

- Amazighs : la langue des groupes paysans, montagnards et des services (la langue de la première catégorie).

 - Arabe classique : la langue de la catégorie arabisée des Algériens, considérée comme une catégorie moyenne (la langue de la deuxième catégorie).

- Le français : la langue de la catégorie élite par excellence (la langue de la troisième catégorie).

**XII. 3. F. Les Pratiques langagières d'élite en Algérie:**

- L'élite francophone : elle utilise le français beaucoup plus et peu maitrisent l'arabe.

- L'élite arabophone : utilise la langue arabe classique dans des domaines restreints, puis parle l’arabe dialectal dans la plupart des domaines. Peu de cette élite maitrise le français.

**XII. 3. G. Les Pratiques langagières fonctionnelles en Algérie :**

Elles renvoient aux occasions dans lesquelles les trois langues employées dans la société algérienne sont utilisées, et le statut que chacune de ces langues occupe.

- L’arabe classique : la langue des mémoriaux et des fêtes nationales.

- Le français : la langue des finances, des affaires et de l'économie.

- Les dialectes arabes : langue de communication sociale et familiale.

- Les dialectes amazighs : la langue des intérêts et des services familiaux.

**XII. 3. H. L’exécution des pratiques langagières en Algérie :**

Ce sont des pratiques langagières spontanées qui renvoient à la nature de la région et de la population environnante, et cela se produit en vertu de l'effet du contact avec le voisin.

- La performance des gens du Nord est raccourcie, avec un mélange de berbère et de français.

- La performance des gens de l'Est a tendance à être rapide, à élever la voix, similaire à la pratique des Tunisiens, et parfois des mots féminins prennent la marque du masculin et des mots masculins prennent la marque du féminin.

- La performance des populations de l'Ouest, qui se caractérise par la souplesse, et une certaine fluidité qu'ils ont empruntée des marocains.

- La performance des gens du Sud, penchée vers le bédouin et l'usage d'un discours classique dans certains cas.[[17]](#footnote-18)

1. Louis Mreau de Bellaing et Didier Poussin (2000), Sociologie : définitions, champs, démarche, éditions ASH, p. 35 [↑](#footnote-ref-2)
2. Sophie Dubuisson-Quellier et Marie Plessz, « La théorie des pratiques », Sociologie [En ligne], N°4, vol. 4 | 2013, mis en ligne le 28 janvier 2014, consulté le 27 novembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/sociologie/2030 [↑](#footnote-ref-3)
3. Josiane Boutet, James Costa (2021), INTRODUCTION in Langage et société, Éditions de la Maison des sciences de l'homme P. 12-13, https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-11.htm [↑](#footnote-ref-4)
4. Josiane Boutet (2021), PRATIQUE LANGAGIÈRE in Langage et société, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 281-284, https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-281.htm [↑](#footnote-ref-5)
5. Emmanuelle Cambon et Isabelle Léglise, Pratiques langagières et registres discursifs, p.20 -23 [↑](#footnote-ref-6)
6. صالح بلعيد، بحث في مصطلح (الممارسات اللغویة) في الجزائر ( مجلة الممارسات اللغوية جامعة مولود معمري تيزي و زو، المجلد 1 العدد 0 - 1010 ص20 - 21 www.asjp.cerist.dz/en/article/23523 [↑](#footnote-ref-7)
7. Maria Candea (2021), ACCENT in « Langage et société », Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 19-22, https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-19.htm [↑](#footnote-ref-8)
8. Bouteflika Yamina, Les Algériens et leurs Langues, In *Dialogue Méditerranéen, p. 38* [↑](#footnote-ref-9)
9. Bouteflika Yamina, Les Algériens et leurs Langues, In *Dialogue Méditerranéen, p. 39- 40* [↑](#footnote-ref-10)
10. Hadjira Medane, « L’interférence comme particularité du « français cassé » en Algérie », TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage [En ligne], 31 | 2015, mis en ligne le 22 décembre 2015, consulté le 28 novembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/tipa/1394 ; DOI : https://doi.org/10.4000/tipa.1394 [↑](#footnote-ref-11)
11. Bouteflika Yamina, Les Algériens et leurs Langues, In *Dialogue Méditerranéen, p. 38- 42* [↑](#footnote-ref-12)
12. Bouteflika Yamina, Les Algériens et leurs Langues, In *Dialogue Méditerranéen, p. 38- 42* [↑](#footnote-ref-13)
13. Bouteflika Yamina, Les Algériens et leurs Langues, In *Dialogue Méditerranéen, p. 38- 42* [↑](#footnote-ref-14)
14. Bouteflika Yamina, Les Algériens et leurs Langues, In *Dialogue Méditerranéen, p. 38- 42* [↑](#footnote-ref-15)
15. Attika-Yasmine ABBES-KARA, LA VARIATION DANS LE CONTEXTE ALGERIEN : ENJEUX LINGUISTIQUE, SOCIOCULTUREL ET DIDACTIQUE, p. 77- 80 [↑](#footnote-ref-16)
16. Attika-Yasmine ABBES-KARA, LA VARIATION DANS LE CONTEXTE ALGERIEN : ENJEUX LINGUISTIQUE, SOCIOCULTUREL ET DIDACTIQUE, p. 77- 80 [↑](#footnote-ref-17)
17. صالح بلعيد، بحث في مصطلح (الممارسات اللغویة) في الجزائر ( مجلة الممارسات اللغوية جامعة مولود معمري تيزي و زو، المجلد 1 العدد 0 - 1010 ص20 - 26 www.asjp.cerist.dz/en/article/23523 [↑](#footnote-ref-18)